

CARTOGRAPHIE DES REMUNERATIONS CIF - UCP COURTAGE

REMUNERATIONS ET AVANTAGES NON MONETAIRES RECUS PAR LE CIF	TYPE DE REMUNERATION	BASE DE CALCUL	RECUE DE	SERVICE RENDU	CLASSIFICATION AMF
	Frais de gestion <i>actions françaises</i> <i>actions de pays zone euro</i> <i>actions de pays de l'UE</i> <i>actions internationales</i> <i>obligations et autres titres de créance libellés en euros</i> <i>obligations et autres titres de créance internationaux</i> <i>monétaires</i> <i>fonds à formule</i> <i>diversifiés</i> <i>autres parts de société (SCPI, FIP, FCPI, SCR, SARL)</i>	selon convention fournisseur jusqu'à 1,5% par an jusqu'à 1,5% par an jusqu'à 1,5% par an jusqu'à 1,5% par an jusqu'à 1,5% par an jusqu'à 0,5% par an jusqu'à 1,5% par an jusqu'à 1,5% par an jusqu'à 1,5% par an	M CAPITAL PARTNERS, ALPHEYS, NORTIA	suivi du client et/ou du portefeuille	article 325-6,2° RGAMF
	Frais de souscription	selon convention fournisseur jusqu'à 6%	M CAPITAL PARTNERS	conseil fourni au client	article 325-6,2° RGAMF
	Frais de transaction	selon convention fournisseur jusqu'à 1%	NEANT	conseil sur le portefeuille	article 325-6,2° RGAMF
	Droits de garde	selon convention fournisseur jusqu'à 1%	NEANT	suivi du client et/ou du portefeuille	
	Honoraires	Honoraires CIF ou de bilan patrimonial (base horaire de 150€ HT (216€ TTC) ou forfait personnalisé) selon lettre de mission	NEANT	conseil et/ou suivi du client	article 325-6,1° RGAMF
	Avantages non monétaires	formations, séminaires, cadeaux divers	NEANT	NEANT	article 325-6,2° RGAMF
REMUNERATIONS ET AVANTAGES NON MONETAIRES VERSES PAR LE CIF	TYPE DE REMUNERATION	BASE DE CALCUL	SERVICE RENDU	CLASSIFICATION AMF	
	Avantages non monétaires	cadeaux divers	relationnel client	article 325-6,1° RGAMF	